

Annexe 10 : Demande de Bourse au permis de conduire en faveur de Madame P.

Madame P. est née en 2008.

Elle vit chez son père avec ses deux jeunes sœurs (16 et 14 ans). La famille vit dans un logement social. Le père est actuellement au chômage.

Madame P est actuellement en 1^{ère} Bac Professionnel « Service à la Personne ». Elle est au lycée Jean Monnet à St Symphorien/Coise.

Elle souhaite ensuite s'orienter vers une école d'infirmière pour devenir infirmière urgentiste.

Elle souhaite obtenir son permis de conduire pour gagner en autonomie. Elle dit que le permis de conduire est essentiel pour se déplacer sans contrainte et il sera important pour son futur projet professionnel.

Elle a opté pour la formule du permis en « Filière supervisée » dès 18 ans.

Madame P. propose d'effectuer des travaux d'intérêt collectifs au sein du portage de repas par exemple ou alors auprès des enfants (mais un peu moins !).

Le revenu fiscal de référence 2025 (sur les revenus 2024) est de 22 569 euros pour trois parts.

La Commission Actions Sociales propose une bourse au permis de conduire de 1 000 euros, respectant ainsi les dispositions arrêtées lors du Conseil d'Administration du 22 janvier 2021.

Il est donc proposé aux membres du Conseil d'Administration :

- **DE SE PRONONCER** sur le principe d'accorder à Madame P. une bourse au permis de conduire de 1 000 euros.